Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260321-2026_03_003-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 mars 2026

Date de convocation : 17 mars 2026
Date d'affichage délibérations : 23 mars 2026

Les membres du Conseil Municipal de PLEYBEN, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2026, et installé le 21 mars 2026, se sont réunis à la Mairie de PLEYBEN (salle des fêtes) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Amélie CARO, maire sortante, préside l'ouverture de cette séance.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt – cinq conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 21217-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GRASSI Géraldine, HEMERY Ludivine, LE DÛ Marie-Paule, LE GALL Didier, LE GALL Steeve, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE RAY Gwénaëlle, LEVER Olivier, LUCAS Raphaëlle, NEUMANN Patrick, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PETILLON Stéphanie, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, TROMEUR Béatrice, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine**
Absents représentés : **Madame Maëlle LALLOUET absente ayant donné procuration à Amélie CARO et Monsieur Christophe ROBIN absent ayant donné procuration à Didier LE GALL**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 27

==========

N° 2026 / 03 / 003 : Election des adjoints au maire :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 ;

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à sept ;

Le Maire rappelle à l'Assemblée que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, parmi les membres du conseil municipal. La liste des candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Madame Amélie Caro, maire et tête de la liste **« PLEYBEN, BATIR POUR DEMAIN ! PLEIBEN, SEVEL EVIT AN DAZONT ! »** présente une liste de sept candidates et candidats aux fonctions d'adjoints ainsi composée :

- Monsieur Alain PORHEL
- Madame Brigitte PAVEC
- Monsieur Patrice PERSON
- Madame Marie-Paule LE DÛ
- Monsieur Gildas URIEN
- Madame Béatrice TROMEUR
- Monsieur Steeve LE GALL

Aucune autre liste n'est déposée.

Madame le Maire propose aux conseillers de procéder au vote et pour cela fait remettre à chacune et chacun d'entre eux un bulletin sur lequel figure la liste pré-imprimée des sept candidats, ainsi qu'un bulletin blanc.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260321-2026_03_003-DE

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé.

Le dépouillement de ce premier tour de scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	**27**
A déduire : bulletins blancs ou nuls	:	**0**
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	**27**
Majorité absolue	:	**14**

La liste **« PLEYBEN, BATIR POUR DEMAIN ! PLEIBEN, SEVEL EVIT AN DAZONT ! »** a obtenu : **27 voix**

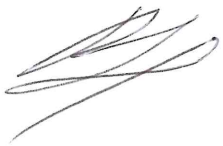
La liste « PLEYBEN, BATIR POUR DEMAIN ! PLEIBEN, SEVEL EVIT AN DAZONT ! » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1er tour de scrutin, Madame le Maire proclame élus adjoints au Maire de la commune de PLEYBEN :

- **Monsieur Alain PORHEL**
- **Madame Brigitte PAVEC**
- **Monsieur Patrice PERSON**
- **Madame Marie-Paule LE DÛ**
- **Monsieur Gildas URIEN**
- **Madame Béatrice TROMEUR**
- **Monsieur Steeve LE GALL**

et les a immédiatement installés dans leurs fonctions.

Ainsi fait les jours, mois et an que dessus

La secrétaire de séance
Raphaëlle LUCAS



Le Maire
Amélie CARO

